

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

Le trois septembre deux mil dix-huit une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi 10 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Loïc TRIDEAU, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ **AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN BUDGET ANNEXE.**
Panneaux photovoltaïques.
- ▶ **PERSONNEL :**
Contrats d'engagement pour une durée déterminée.
- ▶ **MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (V.R.D.)**
Modification de la convention de groupement de commandes.
- ▶ **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE.**
- ▶ **COUP D'POUCE FILLE-SPAY.**
Facture.
- ▶ **REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**
Approbation.
- ▶ **VENTE COMMUNE DE FILLE/M. GUIBRUNET.**
Parcelle « Grand Mont ».
- ▶ **VENTE COMMUNE DE FILLE/M. et Mme THOMMERET.**
Parcelle « Route des Vignes ».
- ▶ **DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE CADASTREE.**
Parcelle « Route des Vignes »

Questions diverses

Etaient présents :

M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, Mme SURUT Brigitte, Mme GOUET Thérèse, M. DECARPES Gérard, M. DESLANDES Patrick, Mme LE BIHAN Stéphanie, Mme DUPUY Katia, Mme GASNIER Séverine, M. ESNAULT Joël, M. TAYSSE Stéphane, Mme GOURDIN Séverine, Mme GUILLOU Laurence.

Etaient absents excusés :

M. PAUZAT Laurent, M. BODEREAU Emmanuel, M. LAMARGOT Laurent, Mme ANDRE Audrey, M. FREULON Jean-Noël.

Secrétaire de séance : Mme SURUT Brigitte.

Pouvoirs :

M. PAUZAT Laurent a donné pouvoir à M. TRIDEAU Loïc.
M. BODEREAU Emmanuel a donné pouvoir à Mme DE PASQUALE Mireille.
M. LAMARGOT Laurent a donné pouvoir à Mme GASNIER Séverine.
Mme ANDRE Audrey a donné pouvoir à Mme LE BIHAN Stéphanie.
M. FREULON Jean-Noël a donné pouvoir à M. DESLANDES Patrick.

Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2018 n'appelant aucune observation, est adopté par 19 présents dont pouvoirs. Les conseillers présents signent le registre des procès-verbaux.

**MARCHE DE TRAVAUX : Installation de panneaux photovoltaïques.
Lancement du Marché.**

Délibération 2018 -43

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la décision du 23 avril 2018 de faire installer des panneaux photovoltaïques sur trois bâtiments communaux. La Maison du temps libre, l'église et la Mairie, il faut lancer l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer le marché de travaux et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE.

AUTORISATION OUVERTURE D'UN BUDGET ANNEXE – Photovoltaïques

Délibération 2018-44

Monsieur GUEHERRY Alain, Adjoint aux finances, rappelle que la Commune a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques ainsi que leur pose, sur les Bâtiments communaux (Maison du Temps Libre, Mairie et Eglise) en conseil municipal du 23/04/2018.

L'énergie fournie par cet équipement sera vendue à EDF OA (Obligation d'achat).

La création d'un budget annexe pour la vente d'électricité est donc obligatoire avec déclaration de TVA.

Ce budget annexe sera intitulé : Photovoltaïques avec une nomenclature M41.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, émet un avis favorable.

VOTE : UNANIMITE.

**PERSONNEL :
Contrats d'engagement pour une durée déterminée.**

Délibération 2018-45

Mme DE PASQUALE Mireille, informe le Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement du midi à l'école publique, il faut prévoir 2 contrats à durée déterminée.

Deux postes d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 7h par semaine, pendant le temps scolaire.

Ces heures seront annualisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer ces deux postes.

VOTE : UNANIMITE.

**MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (V.R.D.)
Modification de la convention de groupement de commandes.**

Délibération 2018-46

Monsieur le Maire donne lecture de la convention concernant le marché de travaux voirie et réseaux divers (V.R.D.) modifiée pour intégrer la commune de Cérans Foulletourte qui a adhéré à la Communauté de Commune du Val de Sarthe au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

VOTE : UNANIMITE.

BIBLIOTHEQUE :

Convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque pour une durée de 16 mois.

Délibération 2018-47

Notre commune a été retenue pour intégrer le projet numérique développé à l'attention des bibliothèques sarthoises et de leurs usagers. Cette initiative est portée conjointement par le Département de la Sarthe et l'Etat dans le cadre d'un Contrat territoire-lecture. Elle vise à favoriser la mobilisation du réseau de lecture publique sarthois aux enjeux du numérique dans les bibliothèques et s'est notamment concrétisée récemment par une mise en place de la plateforme de ressources numériques médiabox.

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque.

Participation financière : commune de moins de 5 000 habitants :
0.20 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention et autorise M. le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE.

**COUP D'POUCE FILLE-SPAY.
Facturation pour mise en service.**

Délibération 2018-48

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux l'installation du coup d'pouce sur notre commune. Ligne Fillé-Spay.

Le montant total de ce projet étant de 10 484.82 € TTC, le Pôle métropolitain émettra cette année une facture de 1572.72 € pour la Commune de Fillé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à payer cette facture.

VOTE : UNANIMITE.

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME SANS ATTEINTE AU PADD.**Approbation.****Délibération 2018-49**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-34 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09/10/2017 prescrivant la révision allégée du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 26/03/2018 du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée ;

Vu l'examen conjoint du projet avec 12/06/2018 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date di 07/02/2018 ;

Vu l'arrêté n°2018-33 du 19/06/2018 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 10/07/2018 au 09/08/2018 ;

Entendu les conclusions de la commissaire enquêteur ;

Considérant que la révision allégée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- Décide d'approuver la révision allégée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente ;

- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;

- Dit que, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme, la révision allégée du plan local d'urbanisme est tenue à la disposition du public en Mairie de FILLE SUR SARTHE ainsi que dans les locaux de la Préfecture de la SARTHE ;

- Dit que la présente délibération sera exécutoire :

- dès réception par le Préfet,

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

VOTE : UNANIMITE.

VENTE COMMUNE DE FILLE/M. GUIBRUNET.**Délibération 2018-50**

Monsieur le Maire fait savoir aux Conseillers Municipaux que M. GUIBRUNET André est intéressé pour acquérir une parcelle de la commune de FILLE SUR Sarthe. Zone artisanale de Grand Mont.

La parcelle concernée n'est pas encore cadastrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre cette parcelle à 2 € du M2 que les frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge de l'acheteur.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE SITUEE, Route des Vignes, Section C n°1210 EN VUE DE SA CESSION.

Délibération n°2018-51

La Commune de Fillé sur Sarthe est propriétaire d'une parcelle située, Route des Vignes, Section C n° 1210 d'une superficie de 2a 86 ca.

M. et Mme THOMMERET souhaiteraient l'acquérir car cette parcelle se situe le long de leur terrain et n'est plus exploitée par LA Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la voirie routière, notamment son article L.141-3,

Vu la délibération du 10 septembre 2018 relative à l'achat de cette parcelle par M. et Mme THOMMERET, Route des Vignes, 72210 FILLE SUR SARTHE,

Vu le document d'arpentage,

Considérant que la parcelle section C, n° 1210 d'une superficie de 2a 86ca, concernée par la vente fait partie du domaine public de la commune,

Considérant la nécessité de procéder à sa désaffectation puis à son déclassement avant de la céder,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation et décide le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section C n°1210, d'une superficie de 2a 86 ca, Route des Vignes à FILLE SUR SARTHE.

VOTE : UNANIMITE.

VENTE COMMUNE DE FILLE/M. et Mme THOMMERET.

Délibération 2018-52

Monsieur le Maire fait savoir aux Conseillers Municipaux que M. et Mme THOMMERET sont intéressés pour acquérir une parcelle de la commune de FILLE SUR Sarthe.

Parcelle située, route des Vignes, section C n°1210 pour une superficie de 2a 86ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre cette parcelle à 2 € du M2 que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acheteur.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement « La Croix de l'Aunay ».

Une présentation de l'esquisse aura lieu le 27 septembre 2018.

Audit énergétique à l'école publique.

Une restitution de l'Audit est prévue courant septembre 2018.

M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, M. PAUZAT Laurent, M. DESLANDES Patrick, M. ESNAULT Joël seront présents pour cette présentation.

Alimentation bio.

Une demi-journée d'information, destinée aux élus et techniciens du territoire sur les circuits courts est organisée par le Pays Vallée de la Sarthe à la MTL le 12 octobre 2018 à 14h.

Inter-bio Pays de la Loire.

Une journée dédiée à l'agriculture et l'alimentation bio en restauration hors domicile est organisée par INTER-BIO Pays de la Loire avec le partenariat du GAB72 et ses membres associés, la chambre d'agriculture, info vie Bio.

Cette journée ouverte aux professionnels de la restauration collective du secteur public et privé aura lieu le 5 décembre 2018 à la MTL de 9h15 à 17h15.

Un repas bio sera servi au restaurant scolaire.

Le Passeur.

La revue sera distribuée cette semaine.

La séance est levée à 22h30.